



MUNICIPALITÉ
SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

“BÂTIR ENSEMBLE”

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

AVIS PUBLIC
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-02
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-01
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES ÉLUS(ES) MUNICIPAUX DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Claudette Aubé, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy à l'effet :

QUE le conseil municipal a adopté, ce 14 janvier 2025, le projet de règlement numéro 2025-02 modifiant le Règlement 2022-01 Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux de Saint-Paul-de-Montminy permettant à la Municipalité de conclure certains contrats avec un membre du conseil, un fonctionnaire ou un employé pour des commerces de proximité ;

QUE l'adoption du règlement numéro 2025-02 sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 4 février 2025, à 19h30, à la salle du conseil située au 309, 4^{ème} Avenue Saint-Paul-de-Montminy;

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit projet de règlement numéro 2025-02 au bureau de la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, aux heures d'ouverture du bureau ou sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ À Saint-Paul-de-Montminy

Ce 16 janvier 2025

Claudette Aubé, greffière-trésorière adjointe